
RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016



*Association européenne pour la
défense des droits de l'Homme*

Pour une Europe DES DROITS de L'HOMME

AEDH - Association européenne pour la défense des droits de l'Homme
33, rue de la Caserne
1000 Bruxelles - Belgique
Tél : +32 (0)2 511 21 00 - Fax : +32 (0)2 511 32 00
Site web : www.aedh.eu
Email : info@aedh.eu



Financé par le Programme Europe pour les
Citoyens de l'Union européenne



TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES-NOUS ?	5
Objectifs	5
Méthodes	5
Thématiques	5
NOS MÉTHODES	6
Veille politique et juridique	6
Plaidoyer auprès des institutions	6
Partenariats avec les acteurs de la société civile	7
Actions de sensibilisation	7
LES ACTIVITÉS DE L'AEDH EN 2016	8
Asile & Migration	10
Protection des Données	14
Citoyenneté & Démocratie	17
Droits économiques & sociaux	18
Égalité de genre	19
Privation de liberté	20
Communication	21
GOVERNANCE & FONCTIONNEMENT	22
La structure de l'AEDH	23
Les membres de l'AEDH	24
La gouvernance de l'AEDH	26
Stagiaires et bénévoles	28
MOYENS FINANCIERS 2016	29



L'ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 2000, l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) est un réseau européen de 32 organisations de défense des droits de l'Homme basées dans 23 Etats membres de l'Union européenne et en Suisse. Dans

une Europe où des choix importants sont faits au niveau européen et concernent plus de 500 millions de personnes, l'AEDH défend et promeut les droits de l'Homme, la démocratie, et la citoyenneté.

OBJECTIFS

L'AEDH s'engage pour :

- une Europe démocratique dans laquelle les citoyens aient un réel pouvoir ;
- une Europe dont l'un des piliers de développement est la société civile et ses organisations ;
- une Europe qui soit fondée sur le respect des libertés de chacun ;
- une Europe qui garantisse les droits économiques, sociaux et culturels ;
- une Europe qui choisisse un mode de développement durable et qui soit respectueuse de son environnement ;
- une Europe sans discrimination ;
- une Europe ouverte sur le monde et qui assume ses responsabilités internationales.

MÉTHODES

L'AEDH

- sensibilise et informe ses membres et les citoyens sur les politiques de l'Union européenne ayant un impact sur les droits de l'Homme ;
- réunit ses membres autour de ses priorités thématiques pour l'élaboration d'analyses et de positions communes ;
- porte ses revendications auprès des décideurs politiques européens ;
- s'associe aux actions collectives des réseaux européens pour défendre ensemble les droits de l'Homme.

THÉMATIQUES

Dans son travail, l'AEDH se concentre en particulier sur :

- les droits économiques, sociaux et culturels
- les droits des minorités et la lutte contre la discrimination
- la citoyenneté active et inclusive
- le droit d'asile et les droits des migrants
- le droit à la vie privée et la protection des données personnelles
- l'égalité de genre

NOS MÉTHODES

VEILLE POLITIQUE ET JURIDIQUE

La veille politique et juridique approfondie des politiques européennes ayant trait aux droits de l'Homme est essentielle pour améliorer la compréhension de l'impact de l'Union européenne sur les droits fondamentaux, des problèmes et risques qui se posent et pour la défense et protection des droits au niveau européen par les citoyens. L'AEDH suit les contributions de la Commission européenne, du Conseil des Ministres et du Parlement européen au processus législatif. Elle suit les auditions publiques et conférences pertinentes organisées par les institutions, des experts et la société civile.



PLAIDOYER AUPRÈS DES INSTITUTIONS

L'AEDH fait entendre sa voix et la voix de ses membres auprès des décideurs européens à travers des textes de positionnements, des lettres ouvertes, des campagnes, en répondant aux consultations publiques et en organisant des conférences et des réunions avec les acteurs clés.

- Le dialogue avec le Parlement européen, seule institution européenne démocratiquement élue, est particulièrement important pour l'AEDH. Elle est régulièrement sollicitée lors de l'élaboration de rapports parlementaires et soumet des propositions d'amendements aux auteurs desdits rapports.
- L'AEDH est membre du dialogue structuré « groupe de la citoyenneté européenne active » de la Commission où elle s'engage pour une citoyenneté participative, sociale et inclusive.
- L'AEDH est membre du groupe de liaison de la société civile du Comité économique et social européen (CESE) depuis 2007 y représentant le secteur droits de l'Homme. Le groupe de liaison est un lieu de dialogue et de coopération entre le CESE et des représentants des organisations et réseaux de la société civile.
- L'AEDH participe aux travaux de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) en tant que membre de la Plateforme des Droits Fondamentaux. La plateforme réunit plus de 300 organisations de la société civile et se veut un lieu d'échange d'informations et d'expertise. Les organisations de la société civile sont régulièrement invitées à répondre aux consultations publiques de l'Agence.
- L'AEDH fait partie des organisations de la société civile consultées par le Bureau européen d'appui en matière d'asile

PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La voix de l'AEDH est renforcée par le travail en commun avec les organisations avec lesquelles elle partage valeurs et positions.

- L'AEDH entretient naturellement des relations avec la Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) dont elle est membre associé.
- Depuis juin 2012, l'AEDH est membre de plein exercice d'EuroMed Droits (anciennement Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH)), réseau qui promeut et renforce les droits de l'Homme et la réforme démocratique dans la région euro-méditerranéenne par la coopération entre les organisations de la société civile. L'AEDH participe à plusieurs groupes de travail « justice », « asile/migration » et « genre » du réseau. De plus, depuis 2015, l'AEDH est membre élu à son bureau exécutif. Pour plus d'information sur EuroMed Droits, vous pouvez consulter la page <http://euromedrights.org/>.
- L'AEDH est aussi membre du Conseil d'Administration du Forum civique européen (FCE), un réseau transnational qui rassemble une centaine d'associations et d'ONG à travers 27 pays en Europe et travaille activement pour favoriser une appropriation civique et populaire de l'Europe. Si vous voulez en savoir plus sur le Forum civique européen, visitez son site internet : <http://civic-forum.eu/fr>
- L'AEDH est également membre de l'EPAM, une plateforme d'ONG sur les politiques d'asile et d'immigration de l'Union européenne. Des réunions régulières entre les ONG travaillant sur ces sujets permettent aux participants de partager le savoir et l'expertise et de développer des démarches communes. <http://www.ngo-platform-asylum-migration.eu/>
- L'AEDH est membre fondateur de Société Civile Europe, une coordination permanente de la société civile au niveau européen qui vise à favoriser les échanges horizontaux entre les organisations et un plaidoyer efficace en faveur de l'égalité, de solidarité, d'intégration et de démocratie. Pour en savoir plus sur Société Civile Europe : <http://civilsocietyeurope.eu/>
- L'AEDH a obtenu depuis 2015 le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et participe à la Conférences des OING.
- Le réseau informel Human Rights and Democracy Network (HRDN) dont l'AEDH est membre regroupe des ONG œuvrant dans la défense et la promotion des droits de l'Homme, avant tout dans les relations entre l'Union européenne et les pays tiers. <http://www.hrdn.eu/>



ACTIONS DE SENSIBILISATION

L'AEDH informe ses membres et les citoyens sur les politiques de l'Union européenne et les évolutions législatives en lien avec les droits de l'Homme en Europe à travers des communiqués de presse, des bulletins thématiques, des newsletters, des rapports, de son site internet et des réseaux sociaux.



Des groupes de travail thématiques et des séminaires conjoints réunissant les membres de différents Etats de l'UE constituent le cadre de base pour l'élaboration de positions et analyses communes. L'AEDH met ses associations membres en réseau afin de partager les connaissances sur les contextes nationaux et d'échanger les bonnes pratiques ainsi que pour les informer et les former aux politiques européennes. Cela permet aux organisations membres de l'AEDH d'intégrer la dimension européenne dans leur travail quotidien et de sensibiliser les citoyens. C'est également une source de diffusion des analyses et des prises de position.

ASILE
& MIGRATION

PROTECTION DES
DONNÉES
PERSONNELLES

LES ACTIVITÉS
DE L'AEDH
EN 2016

CITOYENNETÉ &
DÉMOCRATIE

DROITS ÉCONOMIQUES
& SOCIAUX

ÉGALITÉ
DE GENRE

PRIVATION DE
LIBERTÉ

ASILE & MIGRATION

SENSIBILISATION DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS DE MIGRATION ET D'ASILE

L'AEDH contribue à sensibiliser et informer le public sur les développements importants concernant le droit des migrants et réfugiés en publiant des brèves, des communiqués et des analyses sur les orientations politiques européennes (institutions et États membres) en la matière. Par ses analyses, notamment dans la Newsletter mensuelle, elle entend fournir des éléments de décryptage des enjeux aux citoyens et organisations de

la société civile. Dans ce domaine, elle mène souvent campagne, sur des contestations ou revendications précises, avec d'autres réseaux européens. Elle intervient, également, en appui des actions menées par ses membres.

Pour en savoir plus : <http://www.aedh.eu/-Travaux-de-l-AEDH-.html>

DÉFENSE DU DROIT D'ASILE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DU PAQUET ASILE

Depuis sa création, l'AEDH assure une veille critique des orientations et des formes de la politique de l'UE et de ses États membres concernant les questions d'asile et de migration. Elle critique l'Union Européenne pour le manque de solidarité de son système d'asile qui laisse les États membres du Sud faire face seuls aux arrivées de migrants. Elle condamne sévèrement la politique de fermeture des frontières de l'UE aux migrants et la conclusion d'accords de réadmission avec des États tiers qui contribuent à externaliser, dans la pratique, le droit d'asile, et qui poussent des milliers de migrants à choisir les voies - onéreuses et dangereuses - des passeurs mafieux pour rejoindre l'Union. Elle milite pour un système d'asile mettant pleinement en œuvre les garanties de la convention de Genève et l'application de normes communes à l'ensemble des États membres. Dans cet objectif, elle conteste le recours croissant au concept de pays d'origine sûr et dénonce les inégalités de fait engendrées par le règlement Dublin dont elle demande donc la suppression.

« Ces politiques migratoires, combinées aux différents conflits en cours dans les pays voisins de l'UE ont contribué à générer une situation d'urgence humanitaire aux frontières et dans certains pays de l'UE depuis l'été 2015. »

L'AEDH a suivi de très près les nombreux sommets et plans élaborés par l'UE en réaction à "la crise" en cours à ses frontières. Ses analyses publiées, tant dans des notes politiques spécifiques que dans la Newsletter mensuelle de l'association, ont été diffusées à ses membres ainsi que dans le grand public. Elle a également mené des campagnes d'interpellation des instances européennes, en collaboration avec des réseaux représentant la société civile européenne.

L'AEDH critique en particulier :

- L'échec du mécanisme de relocalisation, témoignage du refus de solidarité et d'engagement des États membres et les engagements insuffisants des États membres en matière de réinstallation.
- Le Système Dublin, source d'inégalités entre les demandeurs d'asile et de traitement des personnes ne répondant pas aux exigences de dignité. A plusieurs reprises, l'AEDH a appelé à l'abandon du système.
- L'externalisation du droit d'asile, tendance à repousser les migrants hors de l'Europe.

Elle insiste pour :

- l'ouverture de voies légales d'accès au territoire européen, par une reconnaissance réelle du droit à la réunification familiale,
- l'abandon du règlement Dublin pour laisser aux demandeurs d'asile le libre choix du pays où ils veulent retenter leur requête,
- le développement d'une politique d'octroi de visas humanitaires dans les pays de départ des réfugiés,
- le refus d'une politique de "marchandage" avec les pays tiers dans le cadre de partenariats pour la mobilité qui ne répondent pas aux besoins réels des populations des pays tiers.
- Elle rappelle, en outre, sa position pour la suppression des visas de court séjour.

« POUR UNE POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE,
TRANSPARENTE, SOLIDAIRE ET RESPECTUEUSE DES
DROITS ET LIBERTÉS DE TOUTES ET TOUS !



LA CAMPAGNE FRONTXIT

Campagne internationale inter-associative, Frontexit a été lancée en 2013 avec pour revendication de fond la suppression de l'agence européenne Frontex, du fait de l'incompatibilité de ses activités avec le respect des droits des personnes migrantes et réfugiées. Dans l'immédiat, à travers des actions d'investigation, de contentieux, de sensibilisation et d'interpellation politique, la campagne demande :

- la transparence sur les mandats, responsabilités et actions de Frontex ;
- la suspension des activités de l'Agence identifiées comme contraires aux droits de l'Homme, notamment les interceptions maritimes et les expulsions groupées ;
- un contrôle accru du Parlement européen sur les accords signés par l'Agence avec les pays dits tiers.

Depuis plusieurs mois, le constat de la société civile est inquiétant : renforcement du rôle de Frontex en matière d'expulsions à partir des « centres de tri » et « HotSpots », autonomie d'intervention accrue aux frontières européennes, augmentation conséquente de son budget, accès possible aux bases de données policières dans un objectif affiché de lutte contre le terrorisme, collaboration accrue avec des pays qui ne respectent pas les droits humains... Tout cela dans une opacité totale.

En rejoignant la campagne Frontexit, l'AEDH entend donc apporter les capacités de son réseau et ses connaissances aux organisations déjà présentes afin d'œuvrer pour une autre politique migratoire européenne, transparente, solidaire et respectueuse des droits et libertés de toutes et tous.

La contestation des actions de Frontex s'inscrit parfaitement dans la philosophie de l'AEDH qui milite pour l'ouverture de voies légales d'immigrations et d'accueil des réfugiés. Elle s'appuie, notamment, sur le constat que tout renforcement des

contrôles aux frontières ne peut pas décourager les personnes en recherche de protection et risque seulement à les inciter à recourir à des voies d'accès toujours plus dangereuses ; les chiffres – publiés par Frontex même – en témoignent !

Pour en savoir plus, lire le communiqué de l'AEDH sur son intégration à la campagne Frontexit <http://www.aedh.eu/L-AEDH-rejoint-la-campagne,3146.html> ainsi que le site de la campagne : www.frontexit.org.

Pour en savoir plus sur Frontex :

Nouveau mandat de l'agence Frontex - L'UE s'obstine dans sa guerre contre les migrants et les réfugiés: <http://www.aedh.eu/Nouveau-mandat-de-l-agence-Frontex.html>

Renforcement de l'agence Frontex : L'UE reste sourde aux cris d'alarme des ONG : <http://www.aedh.eu/Renforcement-de-l-agence-Frontex-L.html>

NOTE D'ANALYSE SUR LA RÉFORME D'ASILE:
COERCITION ET EXCLUSION NE FONT PAS UNE
POLITIQUE D'ASILE ÉQUITABLE!

Pour lire la note d'analyse: <http://www.aedh.eu/Coercition-et-exclusion-ne-font,3346.html>

LES LISTES DES PAYS SÛRS : UN DÉNI DU DROIT D'ASILE

L'AEDH, EuroMed Droits et la FIDH ont alerté sur les dangers de l'utilisation de la notion de sûreté pour traiter les demandes d'asile. Aucun pays ne peut être présumé « sûr ». En adoptant une telle liste, l'Union européenne (UE) et ses États membres institutionnaliseraient au niveau européen une pratique consistant pour les États à refuser d'assumer pleinement leurs responsabilités envers les demandeurs d'asile, en violation de leurs obligations internationales. Pour en savoir plus : <http://www.aedh.eu/Les-listes-de-pays-surs-de-l-Union.html>

LE FORUM EUROPÉEN SUR LA MIGRATION

Le Forum Européen sur la Migration, organisé par la Commission européenne et le CESE, rassemble, chaque année, des représentants d'organisations de la société civile, d'autorités locales ou régionales, des États membres et des Institutions de l'UE. Chaque année, un thème spécifique est retenu (regroupement familial, asile, intégration). L'AEDH fait partie des associations invitées.

Pour plus d'information sur le Forum: <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-european-migration-forum-1>.

PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS D'EASO

L'AEDH a répondu à la consultation du bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) sur son projet de programme de travail pour 2017. Pour lire la réponse (en anglais), consultez : <http://www.aedh.eu/Reponse-de-l-AEDH-a-l-EASO-dans-le.html>.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'AEDH défend le droit au respect de la vie privée et lutte pour le renforcement de la protection des données personnelles. Des considérations de sécurité, comme la protection des frontières, le contrôle de l'immigration et la lutte contre le terrorisme ne sauraient justifier l'érosion de ces droits.

MODERNISER LA CONVENTION N°108 DU CONSEIL DE L'EUROPE

Cette Convention est le premier instrument international contraignant qui protège les individus des abus liés à la collecte et au traitement des données personnelles et qui cherche en même temps à réguler la libre-circulation transfrontalière des données. En plus d'offrir des garanties en termes de collecte et de traitement des données personnelles, la Convention restreint le traitement des données sensibles (celles qui ont trait aux opinions politiques, religieuses, à la santé, la sexualité, les condamnations pénales d'un individu). La Convention consacre également le droit qu'ont les individus de savoir quelles informations sont détenues sur eux et d'obtenir leur rectification ou suppression si nécessaire.

Depuis 2011, l'AEDH est membre observateur du Bureau du Comité consultatif, chargé de la modernisation de la Convention n° 108. L'AEDH a proposé des amendements allant dans le sens d'une meilleure protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Qu'il s'agisse de la définition des données sensibles, de celle du consentement à la collecte des données ou bien de l'ouverture à l'adhésion à des organisations internationales, des protections à exiger pour les transferts vers des pays tiers. La nouvelle version de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel [STE n°108] est maintenant finalisée et toujours en attente du vote par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le Bureau du T-PD travaille notamment sur des recommandations de protection des données à caractère personnel en matière de données PNR, données de police, données de santé et aussi dans le cadre des Big data.

LUTTER CONTRE LA CRÉATION DU SYSTÈME DE « FRONTIÈRES INTELLIGENTES »

Le système de frontières intelligentes a été proposé par la Commission européenne en 2013 avec pour objectif annoncé de simplifier et rationaliser l'entrée des ressortissants de pays tiers sur le territoire de l'UE. Le paquet législatif inclut deux projets de loi distincts : un système d'entrée/sortie (EES) pour enregistrer la date et le lieu d'entrée et de sortie des ressortissants de pays tiers franchissant la frontière extérieure de l'Union européenne afin de combattre l'immigration illégale en calculant automatiquement la durée de séjour de chaque personne et en déclenchant une alerte lorsque le visa expire et un programme d'enregistrement des voyageurs (RTP) afin de permettre aux ressortissants de pays tiers qui voyagent fréquemment vers l'UE de bénéficier de procédures simplifiées de contrôles aux frontières.

L'AEDH condamne la création de telles bases de données qui collectent et traitent systématiquement des données personnelles sensibles comme les données biométriques. Elle dénonce le manque de nécessité et de proportionnalité, de limitation des objectifs et la période excessive de stockage des données. De plus, la proposition ne respecte pas le principe de non-discrimination. L'AEDH cherche à sensibiliser les décideurs politiques au sujet de ces violations et essaie de mobiliser la société civile.

Pour en savoir plus, lire la lettre sur le système EES envoyé aux député-e-s de la Commission LIBE du Parlement européen :

<http://www.aedh.eu/Position-de-l-EDH-sur-l-EES-lettre.html>

INFORMER ET SENSIBILISER LES CITOYENS AUX QUESTIONS LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES

L'AEDH contribue à améliorer l'information du public sur les développements liés à la protection des données personnelles en publiant des actualités et analyses sur les procédures législatives en cours et la jurisprudence pertinente.

Ces analyses peuvent être consultées ici : <http://www.aedh.eu/-L-AEDH-et-la-protection-des-.html>.

En janvier 2016, pour célébrer les 10 ans de la Journée internationale de la Protection des Données, l'AEDH a organisé un événement public au Parlement européen avec des militants, des chercheurs et des experts actifs dans le domaine des droits numériques : <http://www.aedh.eu/10-ans-de-Journee-internationale,3231.html>.

CONFÉRENCE : « 10 ANS DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES »

Depuis 10 ans, le Conseil de l'Europe a institué le 28 janvier comme Journée internationale de la protection des données personnelles. A cette occasion, l'AEDH a organisé une conférence au Parlement européen afin de revenir sur les principes, standards et défis relatifs à ce droit fondamental. Cette conférence a couvert les thèmes suivants : « Retour sur les textes et la jurisprudence européens de la dernière décennie », « Place de la société civile dans la lutte pour la protection des données personnelles » et « Les défis en cours et à venir ». Ont notamment participé Peter Hustinx, ancien Contrôleur européen de la Protection des Données, Max Schrems, militant autrichien, et Joe McNamee, Directeur Exécutif de European Digital Rights (EDRI).

Pour plus d'information, lisez le rapport de la conférence : <http://www.aedh.eu/10-ans-de-protection-des-donnees.html>

LA RÉFORME D'EURODAC : RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DES PERSONNES PLUTÔT QU'UN SYSTÈME D'ASILE PLUS ÉQUITABLE

Eurodac est le premier système automatisé commun d'identification des empreintes digitales (AFIS) dans l'UE. En termes plus techniques, la base d'Eurodac fonctionne selon un système d'échange et de comparaison, chaque État enregistre les données des demandeurs d'asile dont il traite les dossiers dans sa base nationale et les transmet à une unité centrale pour qu'elles y soient enregistrées et comparées avec les empreintes déjà enregistrées. L'objectif de ce système est de contribuer à la mise en œuvre du règlement Dublin en identifiant l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile suite à la prise des empreintes digitales du

demandeur d'asile ; le règlement de Dublin et celui d'Eurodac constituent ainsi le « système de Dublin ».

Dans le cadre de la réforme du régime d'asile européen commun démarrant en 2016, la Commission une nouvelle refonte du règlement est envisagée afin, notamment, d'étendre son champ d'application. Ce renforcement a des conséquences transversales ; du droit d'asile à la protection des données.

Pour en savoir plus : <http://www.aedh.eu/La-re-forme-d-EURODAC-Renforcement,3521.html>
<http://www.aedh.eu/La-re-forme-d-EURODAC-Renforcement,3521.html>
<http://www.aedh.eu/La-re-forme-d-EURODAC-Renforcement,3521.html>

L'UMBRELLA AGREEMENT (OU ACCORD PARAPLUIE) : UNE PROTECTION INSUFFISANTE DES RÉSIDENTS EUROPÉENS

Au sein de l'Union européenne les enquêtes et poursuites d'infractions constituent selon le CEPD un objectif politique légitime. Cet objectif est régulièrement mis en exergue ces derniers temps en raison de la lutte anti-terroriste et donne lieu à des échanges d'informations avec les pays tiers. Or l'UE ne dispose pas d'un cadre commun robuste en la matière et les révélations au sujet de la surveillance massive ont rendu la situation de plus en plus insoutenable, notamment dans le cadre des échanges avec les Etats-Unis (EU). Ainsi le Parlement a adopté en 2009 une résolution appelant à un accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis. L'Umbrel-

la Agreement ou accord parapluie se donne pour objectif de « garantir un niveau élevé de protection des données », mais ses dispositions ne respectent pas pleinement les droits de l'Homme.

Pour en savoir plus : <http://www.aedh.eu/L-Umbrella-Agreement-ou-accord.html>

CITOYENNETÉ & DÉMOCRATIE

Déclaration conjointe : En Pologne, le naufrage de la démocratie

01 Suite aux élections de novembre 2015, le nouveau gouvernement polonais a pris diverses décisions politiques inquiétantes, limitant les droits et libertés et affectant la vie démocratique du pays. L'AEDH et son organisation membre polonaise, OtwartaRzeczpospolita, ont publié une déclaration commune condamnant les restrictions portées aux droits fondamentaux par le gouvernement polonais et invitant l'UE à veiller à ce qu'une action continue soit menée suite à l'activation du cadre de l'UE pour l'Etat de droit. La déclaration est disponible sur le site de l'AEDH : <http://www.aedh.eu/En-Pologne-le-naufrage-de-la.html>

Appel à l'action de l'UE pour la sauvegarde des droits fondamentaux en Pologne et ailleurs

02 Ensemble avec d'autres organisations membres de Civil Society Europe, une association fondée récemment rassemblant des réseaux européens dans le but de renforcer la coopération au sein de la société civile, l'AEDH a publié un appel à l'action de l'UE compte tenu des mesures législatives proposées et adoptées par le gouvernement polonais. Pour les organisations soussignées il est primordial que soit mis en place un examen périodique des droits fondamentaux et des valeurs de l'UE dans tous les Etats membres par la Commission européenne. Le communiqué est disponible sur le site de Civil Society Europe, uniquement en anglais : <http://civilsocietyeurope.eu/2016/01/26/call-for-eu-action-to-safeguard-democracy-and-fundamental-rights/>

L'état d'urgence en Turquie : lourdes conséquences pour les droits de l'Homme

03 EuroMed Droits, l'AEDH, la FIDH, HRFT et l'IHD ont exprimé leurs inquiétudes envers l'état d'urgence décrété en Turquie suite de la tentative de coup d'État du 15 juillet, au cours de laquelle des centaines de civils, de soldats et de policiers ont perdu la vie. L'état d'urgence permet au président et au Conseil des ministres de gouverner par décret, sapant ainsi les principes démocratiques. Cet état d'urgence suspend également « en tout ou en partie » l'exercice des droits humains et des libertés fondamentales, y compris les obligations de la Turquie en vertu de la Convention européenne des droits de l'Homme. <http://www.aedh.eu/Declaration-conjointe-sur-l-etat-d.html>

L'AEDH agit pour une Union européenne démocratique et transparente dans laquelle les citoyens ont un réel pouvoir. L'Union européenne doit assurer le respect, par les Etats membres, des valeurs démocratiques, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme. L'AEDH promeut une citoyenneté européenne inclusive et sociale fondée sur la résidence. Elle vise à favoriser la participation des citoyens au niveau européen et défend l'établissement d'un dialogue régulier entre les Institutions européennes et la société civile tel qu'établi dans l'article 11 du traité sur l'Union européenne.

DROITS ÉCONOMIQUES & SOCIAUX

L'AEDH agit pour une Union européenne qui garantit les droits économiques, sociaux et culturels et promeut une citoyenneté sociale européenne basée sur la résidence. L'AEDH prend régulièrement position sur l'orientation actuelle de la politique économique et sociale de l'Union européenne par ses communiqués, ses articles d'analyse et par ses interventions dans les conférences.

LE SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

L'AEDH a apporté sa contribution à la consultation lancée par la Commission européenne pour un socle européen des droits sociaux.

L'AEDH appelle à une Europe sociale forte, qui protège toutes les personnes présentes sur le territoire de l'Union européenne (UE) et où les droits sociaux s'imposeraient aux politiques économiques. Cela passe notamment par la garantie d'un travail décent pour tous, de ressources décentes pour tous, une convergence sociale et fiscale vers le haut des Etats membres, une égalité entre tous.

L'AEDH condamne fermement les politiques d'austérité qui ont mis à mal les droits sociaux au nom d'une meilleure compétitivité et creusé les inégalités entre et au sein des Etats membres.

L'AEDH condamne également l'emploi du terme « flexicurité », terme qui a mené à la violation de nombreux droits sociaux et a amené à une sécurité moindre.

L'AEDH critique fortement le mécanisme du semestre européen qui considère les politiques économiques comme prioritaires au détriment des droits sociaux.

En outre, l'AEDH critique l'échelle du socle, qui ne se cantonne qu'à l'accès au travail, passant à côté de la promotion des droits sociaux en général. Les nouveaux arrivants sont également exclus du socle, alors que l'AEDH appelle à un accueil digne des migrants au sein de l'UE.

Enfin, l'AEDH émet de forts doutes quant au statut juridique de ce socle qui ne serait pas contraignant en soi mais serait politiquement contraignant. Cela ne donne aucune garantie quant à la mise en œuvre d'une Europe sociale.

Pour en savoir plus : <http://www.aedh.eu/Position-de-l-AEDH-pour-un-socle.html>

ÉGALITÉ DE GENRE

La discrimination à l'encontre des femmes et l'inégalité des droits qu'elles subissent restent une réalité courante au sein de l'Union Européenne. Ces dernières années en particulier, on a constaté un recul pour les droits des femmes dans plusieurs Etats membres. L'AEDH a réagi face à cette régression en créant un groupe de travail sur l'égalité de genre, qui rassemble des représentants de ses organisations membres ainsi que des membres individuels. Depuis 2015, l'AEDH est un membre actif du groupe de travail sur l'égalité de genre d'EuroMedDroits, qui rassemble les défenseurs des droits des femmes du Nord et du Sud de la Méditerranée.

AGIR CONTRE LES ÉCARTS DE SALAIRES FEMMES/HOMMES (GPG): PRENDRE EN COMPTE LE CAS DES AIDANTES INFORMELLES

Un premier projet, mené par la LDH France, la Macif et des partenaires européens a montré la difficulté de concilier rôle d'aidant et vie professionnelle. Il a montré également qu'en règle générale les aidants informels sont pénalisés au niveau du salaire et de leur progression de carrière ce qui a une incidence sur leurs revenus tout au long de la vie, puisqu'ensuite, leur pension de retraite sera minorée en conséquence. Or les aidants sont surtout des aidantes. La nécessité d'assurer ce rôle renforce donc les écarts de salaires femmes/hommes (Gender Pay Gap ou GPG). L'AEDH a souhaité contribuer à lutter contre ce facteur de GPG en soutenant un projet transnational de ses organisations membres soutenu par des fonds européens avec La LDH France, l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales), la CGT Rhône Alpes, ARCS (Italie), la LDH du Luxembourg et la LDH autrichienne.

Pour en savoir plus : <http://www.aedh.eu/Vie-active-vie-d-aidant-combattre.html>

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'AEDH s'engage pour la ratification et le plein respect de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe par l'Union européenne et ses Etats-membres. La Convention établit des normes minimales relatives à la prévention de la violence à l'égard de femmes, à la protection de ses victimes et à la poursuite des agresseurs.

Pour en savoir plus : <http://www.aedh.eu/Declaration-Les-violences-faites.html>

L'AEDH milite contre les restrictions aux droits des femmes et encourage l'égalité des droits pour tous. Elle surveille la situation au niveau de l'UE et des Etats et informe ses membres des évolutions pertinentes pour l'égalité de genre.

PRIVATION DE LIBERTÉ

UN NOUVEAU GROUPE DE TRAVAIL

Le nouveau groupe de travail sur la privation de la liberté rassemble des organisations membres et des membres individuels travaillant actuellement sur les atteintes aux droits liés à l'incarcération.

En 2016, des organisations membres ont entamé un travail focalisé plus particulièrement sur le thème de la santé dans les prisons à travers l'étude des situations nationales, l'échange de bonnes pratiques ainsi que des actions de plaidoyer communes.

COMMUNICATION

Le site Internet, la page Facebook, le compte Twitter

Le site Internet, la page Facebook et le compte Twitter de l'AEDH offrent une vue globale sur les droits de l'Homme dans l'Union européenne en faisant référence aux évolutions législatives, aux analyses et statistiques des centres de recherche, aux activités et publications de l'AEDH et de ses 32 membres.

Pour chaque thématique, le site web contient l'essentiel de la législation européenne, les activités et les positions de l'AEDH, les activités et prises de position de ses membres et partenaires au niveau régional, national et européen.

La newsletter

La newsletter de l'AEDH contient les principaux événements de deux semaines ayant un lien avec les droits de l'Homme dans l'Union européenne. Elle reflète autant le niveau européen que les différents Etats-membres. Elle donne un aperçu de l'actualité législative au niveau européen et des activités et positions de l'AEDH et de ses membres.

La newsletter est publiée en anglais et en français et diffusée à environ 1500 personnes (membres, personnes contacts de la société civile, citoyens).

Les communiqués et notes d'analyses

L'AEDH prend régulièrement position au niveau européen pour informer les citoyens européens et interpellier les décideurs politiques lorsqu'il y a une atteinte ou un risque d'atteinte aux droits fondamentaux. Par ses communiqués et notes d'analyses, l'AEDH cherche à encourager les citoyens à s'emparer des grands débats européens et s'impliquer dans la vie démocratique européenne. L'AEDH publie souvent des communiqués conjoints avec ses organisations membres afin d'attirer l'attention sur des situations de non-respect des droits de l'Homme dans un Etat-membre.

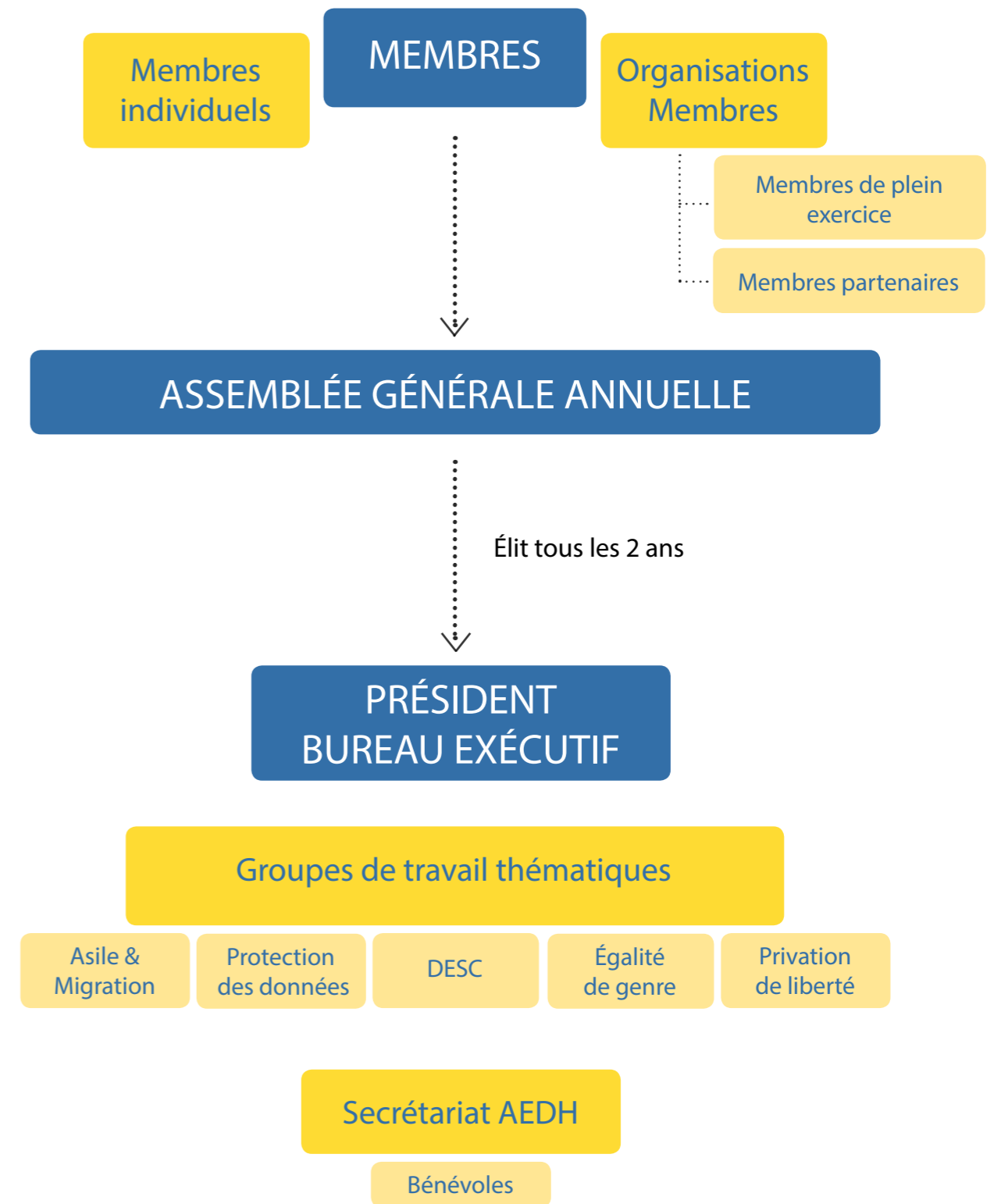
Les communiqués sont diffusés aux citoyens européens, aux parlementaires, aux représentants des institutions, à des partenaires de la société civile et aux journalistes grâce à la publication dans différentes langues : en anglais et français systématiquement et souvent en italien, en allemand ou en espagnol.

L'AEDH dans la presse

L'AEDH a eu un large écho dans les médias européens et nationaux (journal, radio, télévision), par exemple dans Euradio-nantes, euractiv, Times of Malta, el Diario, alternatives économiques et autres.

GOVERNANCE & FONCTIONNEMENT

LA STRUCTURE DE L'AEDH





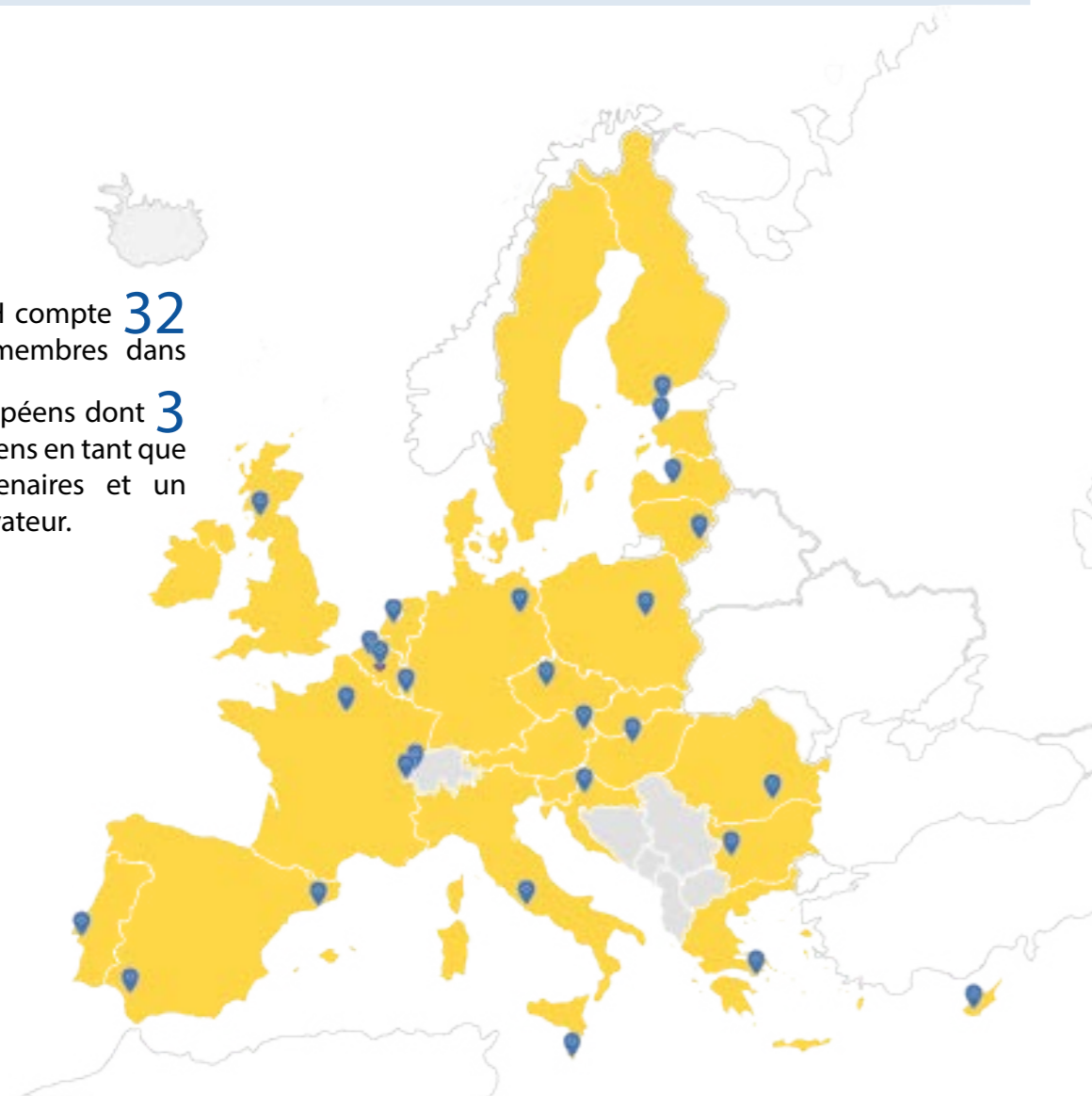
LES MEMBRES DE L'AEDH

L'AEDH tient sa force du savoir et de l'expérience de ses membres. Le développement continu de son réseau renforce son expertise et la légitimité de son action auprès des institutions européennes. Les membres bénéficient de leur affiliation à

l'AEDH par un renforcement de leur savoir sur les politiques européennes, l'échange de bonnes pratiques et le travail en commun ainsi que d'une voix forte au niveau européen.

En 2016, l'AEDH compte **32** organisations membres dans

24 pays européens dont **3** réseaux européens en tant que membres partenaires et un membre observateur.



L'AEDH peut s'appuyer sur un nombre croissant d'adhérents individuels qui démontre l'engagement de l'AEDH pour un mouvement civique européen pour les droits de l'Homme. Les cotisations des organisations membres et des adhérents individuels sont essentielles pour que l'AEDH puisse faire face au quotidien et s'engager pour une Europe des droits de l'Homme en s'appuyant sur des fonds propres. Pour des informations sur l'adhésion à l'AEDH, veuillez consulter <http://www.aedh.eu/-Devenir-membre-.html>.

MEMBRES DE PLEIN EXERCICE EN AVRIL 2016

ALLEMAGNE

Internationale Liga für Menschenrechte

AUTRICHE

Österreichische Liga für Menschenrechte

BELGIQUE

Ligue des droits de l'Homme
Liga voorMensenrechten

BULGARIE

Association pour la Défense des droits de l'Homme-Bulgarie (ADHR-BG)

CHYPRE

KISA – Action for Equality, Support, Antiracism

CROATIE

Hrvatski Pravni Centar/Croatian Law Center

ESPAGNE

Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA)
Institut de DretsHumans de Catalunya (IDHC)

ESTONIE

Legal Information Centre for Human Rights

FINLANDE

Ihmisoikeuslitto – Finnish League for Human Rights

FRANCE

Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen

GRECE

Ligue helléniquedes droits de l'Homme

HONGRIE

Comité Helsinki hongrois

ITALIE

Asociazione Recreativa i Culturale Italiana (ARCI)
Legg Italiana per i diritti dell'Uomo
Unione Forense per la Tutela dei Diritti dell'Uomo

LETTONIE

Latvian Human Rights Committee

LITUANIE

Lithuanian Human Rights Association
Lithuanian Human Rights League

LUXEMBOURG

Action Luxembourg Ouvert et Solidaire – Ligue des droits de l'Homme (ALOS-LDH)

MALTE

Malta Association of Human Rights

PAYS-BAS

Liga voor de Rechten van de Mens

POLOGNE

Otwarta Rzeczpospolita – Open Republic

PORTUGAL

Liga Portuguesa dos Direitos Humanos – Civitas

REPUBLIQUE TCHEQUE

Comité Helsinki tchèque

ROUMANIE

Asociatia Pro Democratia

ROYAUME-UNI

Black and Ethnic Minorities Infrastructure in Scotland – BEMIS

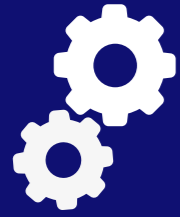
SUISSE

Ligue suisse des droits de l'Homme

MEMBRES PARTENAIRES

EDRI

Génération 112
Solidar



LA GOUVERNANCE DE L'AEDH

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale annuelle, composée par les membres de l'AEDH définit la politique générale de l'association, elle valide le bilan financier et le rapport d'activité. L'Assemblée générale décide de l'adhésion de nouvelles organisations à l'AEDH et élit le bureau exécutif.

Le Bureau exécutif

Le Bureau exécutif est élu par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans. Il est responsable pour la mise en œuvre de la politique générale de l'association telle que déterminée par l'Assemblée Générale.

Le Secrétariat

Daniele Ambroglini – chargé de gestion administrative
Yvonne Ebner – chargée de coordination
Daphna Krygier – chargée de recherche de financements
Barbara Liebshardt – chargée de communication

Présidents d'honneur

Pierre Barge – Ligue des droits de l'Homme (LDH), France
Dan van Raemdonck – Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Belgique

COMPOSITION DU BUREAU EXÉCUTIF ÉLU EN MAI 2016

Président

Dominique Guibert – Ligue des droits de l'Homme, France

Vice-Président(e)s

Rumiana Decheva – European Association for the Defence of Human Rights- Bulgaria (EADHR)
Cristian Pirvulescu – Asociatia Pro Democratia (APD), Roumanie
Catherine Teule – Ligue des droits de l'Homme, France

Secrétaires Généraux

Knut Albrecht – Internationale Liga für Menschenrechte (ILMR), Allemagne
Gerard van Vliet – Liga voor de Rechten van de Mens (LVRM), Pays-Bas

Trésorier

David Busuttil – Malta Association of Human Rights (MAHR), Malte

Membres

Maria Vittoria Arpaia – Lega Italiana Dei Diritti Dell'Uomo (LIDU), Italie
Maryse Artiguelong – Ligue des droits de l'Homme (LDH), France
Claude Debrulle – Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Belgique
Jan Gebert – Open Republic, Pologne
Cees Hamelink – Liga voor de Rechten van de Mens (LVRM), Pays-Bas
José Rebelo – Liga Portuguesa dos Direitos Humanos – Civitas, Portugal
Manuel Malheiros – Liga Portuguesa dos Direitos Humanos – Civitas, Portugal
Philippos Mitleton – Ligue hellénique des droits de l'Homme ((HLHR), Grèce
Emilie Pesselier – Représentante des membres individuels
Marija Staciokiene – Lithuanian Human Rights League (LHRL)
Stoil Tzitzelkov – European Association for the Defence of Human Rights- Bulgaria (EADHR)
Petr Uhl – Représentant des membres individuels

STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES

De manière régulière, l'AEDH accueille trois à quatre stagiaires à son bureau à Bruxelles qui apportent un soutien précieux au travail quotidien. L'AEDH voudrait remercier Elena Bosshardt, Anne-Sophie Gantchoula, Marius Jammes, Anaïs Kintgen, Mickael Molé, Matthieu Moulouquet, Rebecca Portail, Elvina Rousseau, Véronica Lari, Manon Schilder et Suzanne Seiller pour leurs contributions en 2016.

L'AEDH se comprend avant tout comme une association de citoyens. La plus grande partie de l'activité de l'AEDH repose sur une activité militante et bénévole. Au-delà des membres du bureau exécutif, l'association peut compter sur le soutien de nombreux bénévoles pour des tâches telles que la traduction de ces publications, l'interprétation lors de ses événements, l'apport juridique et la comptabilité.

L'AEDH TIENT À REMERCIER VIVEMENT

Mathieu Baudouin
Marion Bouvier
Joe Burbridge
Rhonda Campbell
Mercedes Conde
Danielle Conge
Isha Dalaya
Emily Divinagracia
Emily Duggan
Remi Hoefsloot
Teri Jones-Villeneuve
Theo Koumakis
Viviane de Lafond
Andrea Lessard
Louise Levicky
Niamh O'Brien
William Setters
Jean-Paul Wald

POUR LEUR SOUTIEN DE L'AEDH EN 2016 ET AU-DELÀ.

MOYENS FINANCIERS 2016

Subventions publiques	89.352,55
Commission européenne DG Communication, Europe pour les citoyens	89.352,55
Cotisations	8.231,50
Cotisations des organisations membres Cotisations des adhérents individuels	4.500,00 3.731,50
Dons	30.062,45
Total	127.646,50

